

**PREFECTURE DU VAL-D'OISE**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

-----  
**Service Urbanisme et Aménagement Durable**  
**Pôle Etudes et Aménagement**  
**Mission Immobilier Foncier et Procédures**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**Commune de BELLOY EN FRANCE**

Par arrêté n° 2018 - 14581 du 06 mars 2018 le préfet a prescrit l'ouverture, au profit de ENEDIS, d'une enquête publique portant sur la demande d'approbation du projet d'ouvrage pour la création d'un poste de transformation électrique sur la commune de Belloy - en - France.

Elle se déroulera **du mardi 03 avril 2018 au vendredi 04 mai 2018 inclus.**

Pendant ce délai, les personnes intéressées par ce projet pourront prendre connaissance du dossier à la mairie de BELLOY EN FRANCE aux heures habituelles d'ouverture au public de ses bureaux. Elles pourront consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet.

Le dossier d'enquête sera consultable sur le site internet suivant :

<http://poste-belloy.enquetepublique.net>

Une tablette numérique sera mise à disposition à l'accueil de la mairie, sis 5, place Alfonse Ste Beuve, 95270 BELLOY EN FRANCE.

Les personnes intéressées pourront transmettre leurs observations par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de BELLOY EN FRANCE ou adresser un courriel à l'adresse suivante : [poste-belloy@enquetepublique.net](mailto:poste-belloy@enquetepublique.net)

Les courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête dès réception et tenus à la disposition du public.

M. Gérard RADIGOIS, Géomètre expert foncier DPLG, est nommé commissaire-enquêteur pour conduire cette enquête.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie, afin de recevoir les observations et déclarations des intéressés aux dates et heures précisées ci-après :

**le mercredi 04 avril 2018**

**de 9h00 à 12h00**

**le mercredi 18 avril 2018**

**de 16h00 à 19h00**

**le vendredi 04 mai 2018**

**de 9h00 à 12h00**

Le Commissaire-Enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête pour rédiger son rapport et ses conclusions motivées.

Les conclusions émises par le commissaire-enquêteur seront communiquées à toute personne concernée qui en fera la demande à la Préfecture du Val d'Oise, Direction départementale des territoires, Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable et déposées en mairie de BELLOY EN FRANCE.

Elles seront également diffusées sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise.